

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUN 2020**

Présents : BARBUT René, BOUDACHE Zina, BRIOUDES Georges, CAELLES Joris, CHALMETON Francis, CHAPON Christian, CHASTAGNOL Emma, CHAVIGNEAU Marie-Bérangère, DELPUECH Jean-Claude, DESIERES Christel, DUFFAUD Jean-Claude, GOURET Coralie, GUILHOT Véronique, JULIAN Damien, MATHIS Christine, MISTRAL Jean-François, NAAMAR Abdelaziz, NAAMAR Elisabeth, ROLDO Marjorie, SCHWARZ Liliane, VACHER Cyril, VACHER Jean-Serge

Pouvoir : BORDJI Djamel à NAAMAR Abdelaziz

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et, constatant que le quorum est atteint, passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Il demande au préalable le rajout de 2 informations non soumises à délibération mais rendues nécessaires entre la date de convocation et ce jour.

La première concerne la charte de l' élu local, lecture faite par Monsieur le Maire, et la seconde concerne la démission de Madame Claude BASTIDE, en date du 29 Mai 2020, remplacée par Monsieur Jean-Serge VACHER élu suivant sur la liste « Toujours plus loin pour les Sallois(es)».

Christine MATHIS sera la secrétaire de séance.

Afin d'éviter toute polémique, Monsieur le Maire a invité Monsieur RAMPON, Sous-Préfet d'Alès qui exposera le projet de financement de la 1ère délibération.

Est également présente Madame Clarisse DONES, secrétaire générale qui répondra aux interrogations concernant les comptes. La délibération n° 026/2020 sera donc étudiée juste après la 1ère afin de libérer Madame DONES.

Délibération n° 007/2020 : Dossier Falaise Les Salles du Gardon : projet de financement des travaux de mise en sécurité/plan de financement - participation de la Commune :

Suite aux dernières intempéries, la circulation sur la RD 154 qui monte à Branoux les Taillades se fait sur une voie.

Le terrain escarpé et des masses rocheuses menacent de s'effondrer. Il est dans l'urgence de réaliser les travaux nécessaires afin de mettre en sécurité les personnes et biens concernés.

Monsieur le Sous-Préfet présente le montage financier.

Sont concernés l'Etat, le Département, l'ONF, le Ministère de l'Agriculture et la Commune des Salles du Gardon. Le Département réalisera les travaux lui incombant indépendamment.

Les travaux s'élèvent à 155 000€ HT

<u>Participation</u> :	Etat	=	62 000€ soit 40%
	Ministère de l'Agriculture	=	62 000€ soit 40%
	Commune	=	31 000€ soit 20% du total

Monsieur le Sous-Préfet explique à l'assemblée délibérante que 2 cas de figure se présentent :

- la Commune refuse de participer = c'est le Préfet qui prend la main sur budget de la Commune, car cette dépense sera considérée comme une dépense obligatoire.

- la Commune participe = le Sous-Préfet accordera une dotation lors d'un prochain projet de travaux.

Vote : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 3

Adopté à la majorité

Monsieur le Sous-Préfet quitte la séance, remercié par l'assemblée délibérante.

Délibération n° 026/2020 : Vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2019 de la Commune, du Lotissement :

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion sont gérés par le Percepteur qui paye toutes les factures et que les comptes administratifs sont gérés par la Commune qui a le statut d'ordonnateur (il procède aux mandatements des dépenses et des recettes)

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente les résultats des comptes de gestion 2019

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 066 464,01	3 008 588,17	4 075 052,18
Titres de recette émis	321 352,16	2 279 237,12	2 600 589,28
Réductions de titres		226,74	226,74
Recettes nettes	321 352,16	2 279 010,38	2 600 362,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 066 464,01	2 525 135,06	3 591 599,07
Mandats émis	516 309,47	2 181 856,15	2 698 165,62
Annulations de mandats		954,90	954,90
Dépenses nettes	516 309,47	2 180 901,25	2 697 210,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		98 109,13	
Déficit	194 957,31		96 848,18

Le budget de la Commune montre un excédent de 98 109,13€ pour l'année 2020.

A propos du Budget Lotissement, le compte de gestion ne retrace aucune écriture comptable sur 2019 et fait apparaître un déficit cumulé toutes sections confondus de -215 281,91€.

Comptes de gestion 2019 :

Vote : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 3

Adopté à la majorité

Dans un second temps, Monsieur BARBUT fait lecture des comptes administratifs de la Commune et du budget Lotissement de l'exercice écoulé. Les montants des Dépenses et des Recettes de chaque section sont identiques à ceux des comptes de gestion soit :

Budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : un résultat excédentaire de	98 109,13€
Recettes :	2 279 010,38€
Dépenses :	2 180 901,25€
SECTION D'INVESTISSEMENT : un résultat déficitaire de	194 957,31€
Recettes :	321 352,16€
Dépenses :	516 309,47€
Résultat de l'exercice 2019 toutes sections confondues :	- 96 848,18€

Budget Annexe Lotissement La Plaine :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : un résultat déficitaire de	27 335,28€
Recettes :	0€
Dépenses :	27 335,28€
SECTION D'INVESTISSEMENT : un résultat déficitaire de	187 946,63€
Recettes :	0€
Dépenses :	187 946,63€
Résultat cumulé de clôture exercice 2019 toutes sections confondues :	- 215 281,91€

Comme convenu réglementairement, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Comptes administratifs 2019 :

Vote : 22

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 3

[Adopté à la majorité](#)

Monsieur le Maire réintègre la salle

Madame DONES quitte la séance, remerciée par l'assemblée délibérante

Délibération n° 008/2020 : Désignation de 2 conseillers délégués :

Monsieur le Maire propose :

- En charge de la communication : Jean- François MISTRAL
- En charge des nouvelles technologies : Marjorie ROLDO

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 009/2020 : Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués :

Maire : 50,50% de l'indice 1027 soit 1964.15€ Brut

Adjointes : 18,50% de l'indice 1027 soit 719.54€ Brut

Délégués : 4,45% de l'indice 1 027 soit 173.08€ Brut

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 010/2020 : Délégation permanente des attributions au Maire :

Monsieur le Maire fait lecture de l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) lui donnant les attributions dont il peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat (conf en pièce jointe copie de la délibération)

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 011/2020 : Fixation du nombre de membres au CCAS :

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est un organisme à part, qui a son propre budget.

Monsieur le Maire fixe le nombre à 8 :

- 4 à désigner par le Conseil Municipal
- 4 non appartenant au Conseil et désignés par le Maire

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 012/2020 : Désignation des membres du Conseil Municipal au CCAS :

Sont désignés Emma CHASTAGNOL, Elisabeth NAAMAR, Zina BOUDACHE, Damien JULIAN

Vote : 23
Pour : 20
Contre : 3
Abstention : 0
[Adopté à la majorité](#)

Délibération n° 013/2020 : Election des membres du Bureau d'Adjudication et de la Commission d'appel d'offres :

Le Maire donne lecture au Conseil de l'article 22 I et II du Code des Marchés Publics qui prévoit pour les communes de moins de 3500 habitants, l'élection au sein du Conseil Municipal de trois membres titulaires et trois membres suppléants qui, sous sa présidence, constitueront la Commission d'Adjudication ou d'Appel d'Offres. A noter que le président de la CAO est de droit le Maire.

Pour information et pour rappel, l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000.00€ et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000.00€. En revanche pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art.L 1414-2 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de procéder à cette élection au scrutin de liste. La liste suivante de candidats a été déposée auprès de monsieur le Maire :

Sont élus :
Titulaires : Christian CHAPON, Jean-Claude DUFFAUD, Francis CHALMETON
Suppléants : Jean-Serge VACHER, Jean-François MISTRAL, René BARBUT

Vote : 23
Pour : 20
Contre : 3
Abstention : 0
[Adopté à la majorité](#)

Délibération n° 014/2020 : Désignation des Délégués au sein du SMEG du Gard :

Titulaires : René BARBUT, Christian CHAPON
Suppléants : Francis CHALMETON, Jean-Claude DUFFAUD

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 015/2020 : Désignation des Délégués au sein du SIVU DFCI :

Titulaires : Damien JULIAN, Jean-Claude DUFFAUD
Suppléants : Abdelaziz NAAMAR, Francis CHALMETON

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 016/2020 : Désignation des Délégués au sein du SMHVC (Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles) :

Titulaire : Damien JULIAN
Suppléant : Jean-Serge VACHER

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 017/2020 : Désignation d'un Correspondant Défense :

M Christian CHAPON est désigné correspondant Défense.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 018/2020 : Désignation d'un Correspondant Ambroisie :

Coralie GOURET est désignée correspondante Ambroisie.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
[Adopté à l'unanimité](#)

Délibération n° 019/2020 : Mise en place des Commissions Municipales :

6 commissions sont mises en place :

TRAVAUX	AFFAIRES SCOLAIRES	FESTIVITES ET COMMEMORATIONS	AFFAIRES SOCIALES	ENFANCE JEUNESSE SPORTS	AMENAGEMENT DE LA VILLE
Président : René BARBUT Adjoint	Présidente : Elisabeth NAAMAR Adjointe	Président : Christian CHAPON Adjoint	Présidente : Zina BOUDACHE Adjointe	Président : Aziz NAAMAR Adjoint	Présidente : Coralie GOURET Adjointe
Georges BRIOUDES René BARBUT Marjorie ROLDO Abdelaziz NAAMAR Djamel BORDJI Francis CHALMETON Joris CAELLES Emma CHASTAGNOL Jean-Serge VACHER Christian CHAPON Elisabeth NAAMAR Jean-Claude DELPUECH Christian ALMERAS Jean Claude DUFFAUD Jean François MISTRAL	Georges BRIOUDES Elisabeth NAAMAR René BARBUT Djamel BORDJI Zina BOUDACHE M-B. CHAVIGNEAU Emma CHASTAGNOL Coralie GOURET Liliane SCHWARZ Véronique GUILHOT Christel DESIERES	Georges BRIOUDES Christian CHAPON René BARBUT Marjorie ROLDO Francis CHALMETON Joris CAELLES Jean-François MISTRAL Jean-Serge VACHER Liliane SCHWARZ Coralie GOURET Zina BOUDACHE Elisabeth NAAMAR Damien JULIAN Christel DESIERES Alexandre LOI Christian ALMERAS Cyril VACHER Christine MATHIS	Georges BRIOUDES Zina BOUDACHE René BARBUT Elisabeth NAAMAR Coralie GOURET Emma CHASTAGNOL Christian CHAPON Christel DESIERES Véronique GUILHOT Christine MATHIS Liliane SCHWARZ Damien JULIAN Abdelaziz NAAMAR Marjorie ROLDO	Georges BRIOUDES Aziz NAAMAR René BARBUT Djamel BORDJI Elisabeth NAAMAR Zina BOUDACHE MB CHAVIGNEAU E. CHASTAGNOL Coralie GOURET Liliane SCHWARZ Cyril VACHER Christine MATHIS	Georges BRIOUDES Coralie GOURET René BARBUT Joris CAELLES Francis CHALMETON Elisabeth NAAMAR Zina BOUDACHE Liliane SCHWARZ Marjorie ROLDO MB CHAVIGNEAU Jean-CI. DUFFAUD Christel DESIERES Christian CHAPON Emma CHASTAGNOL Jean-Serge VACHER Jean-Fr. MISTRAL Cyril VACHER Véronique GUILHOT Christine MATHIS Jean-CI. DELPUECH

Les Adjoints sont tenus de faire une réunion au moins 1 fois par trimestre.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 020/2020 : Tableau 2020 des effectifs communaux :

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la collectivité des agents de droit public titulaires et stagiaires à jour au 08/06/2020. Pour information, la délibération n°066/2019 est rendue caduque car la CAP C n'a pas validé l'avancement interne de 2 agents au grade d'ATT Principal 1^{ère} classe aux motifs que les conditions d'ancienneté n'étaient pas remplies.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 021/2020 : Subvention exceptionnelle à Cabaret & Co (Cirque Champclauson) :

Monsieur le Maire demande de voter une subvention exceptionnelle de 668€ à Cabaret & Co pour financer des actions culturelles.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 022/2020 : Admission en non-valeur de titres de recette cantine-garderie (période 2012-2015) :

Monsieur le Maire demande l'abandon de paiement qui concerne les impayés cantine d'exercices comptables antérieurs pour un montant total de 91,49€.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 023/2020 : Remboursement frais de déplacement de la Délégation Municipale Classe de Neige 2020 :

Comme chaque année, une délégation municipale rend visite aux écoliers partis en classe de neige. Monsieur le Maire demande de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement de la délégation sur justificatifs.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 024/2020 : Exonération de loyers des professionnels impactés par la période du COVID-19 (salon de coiffure) :

Monsieur le Maire propose l'exonération des 2 mois de loyer du salon de coiffure suite à sa fermeture pendant la période de confinement avec l'accord du Percepteur, soit 460€.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 025/2020 : Prime exceptionnelle pour le personnel municipal ayant travaillé durant le confinement : Monsieur le Maire souhaite attribuer une prime exceptionnelle pour le personnel ayant travaillé durant la période de confinement du COVID-19 et ce dans le cadre du décret 2020-570 du 14 mai 2020. En effet, pour pouvoir être mise en paiement par le comptable public, cette prime doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal définissant, dans la limite du plafond fixé à l'article 4 du décret, les modalités d'attribution de cette prime.

Monsieur le Maire rappelle donc que durant la période de confinement à savoir du 17/03/2020 jusqu'à la date de reprise de tous les services en date du 04/05/2020, des agents municipaux se sont relayés, ont travaillé soit en présentiel ou en télétravail et ont permis ainsi d'assurer la continuité du service public indispensable au fonctionnement de la Commune.

Il s'agit des agents des services techniques et des agents des services administratifs, dont la rémunération proposée est la suivante :

Taux n°1 : 330.00€ pour les agents suivants : Mesdames BENHAMIDA Noura, DONES Clarisse, RICCI Marjorie et Monsieur CHANCEL Aymeric.

Taux n°2 : 660.00€ pour les agents suivants : Messieurs ABEILLON Christophe, ABEILLON Célien (employé en tant qu'auxiliaire / contractuel de droit public), AUBERT Christophe, BAGHBASS Lhoussaine, BENOIT Sébastien, LOI Jérôme.

Le versement de cette prime exceptionnelle, exonérée de cotisations et de contributions sociales et également exonérée de l'impôt sur le revenu, se fera en un seul versement.

Vote : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 026/2020 : Vote des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2019 de la Commune, du Lotissement : traitée en début de compte rendu, selon l'ordre de passage en Conseil.

Questions diverses :

Jean-Serge VACHER : demande si la Commune prendra pour cet été des jeunes étudiants au Service Technique

Georges BRIOUDES : 9 candidats vont être pris à raison de 2 semaines chacun

Cyril VACHER : pose le problème d'assister aux Conseils municipaux lorsqu'il travaille

Georges BRIOUDES : possibilité de faire un courrier à qui de droit afin de ne pas être pénalisé en posant des congés

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h50.

Le présent Compte Rendu sera soumis pour approbation à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon, le 17 Juin 2020

Visa de Monsieur le Maire,
Georges BRIOUDES